

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,  
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Le Ministre*

Paris, le 14 NOV. 2011

N/Réf : CE 0624840  
V/Réf : BLM-PLC 15/07/11

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 15 juillet dernier, vous avez appelé mon attention sur les conséquences dramatiques de la sécheresse exceptionnelle qui a sévi ce printemps en France pour les éleveurs. Du fait de son impact sur la quantité de fourrage disponible, elle a mis dangereusement à mal leur capacité à nourrir leurs bêtes dans de bonnes conditions, emportant le risque de les voir contraints de les abattre, avec de lourdes conséquences sur l'évolution des cours de la viande.

Afin de l'éviter, le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, mobilise depuis la mi-mai tous les moyens afin d'organiser la solidarité nationale, de faciliter l'approvisionnement en fourrage et de soulager la trésorerie de nos éleveurs. Différentes mesures en faveur des agriculteurs sinistrés ont été rapidement décidées. Elles ont notamment été élaborées en concertation avec la profession agricole dans le cadre d'un Comité sécheresse hebdomadaire chargé d'assurer un suivi attentif de la situation, de veiller à la bonne mise en œuvre des mesures engagées et d'examiner toutes les pistes nouvelles d'aide.

Garantir une disponibilité suffisante en fourrage a constitué la première des priorités du Gouvernement.

A cette fin, et compte tenu du caractère exceptionnel des circonstances, j'ai autorisé dès la mi-mai, par dérogation, le recours aux jachères et bandes enherbées inutilisées et, en accord avec Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, j'ai aménagé les contraintes liées aux engagements des mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET).

.../...

Monsieur Nicolas FORISSIER  
Ancien Ministre  
Député de l'Indre  
Maire de La Châtre  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

C'est aussi pourquoi, j'ai demandé aux Préfets d'organiser localement la solidarité entre exploitants et les ai autorisés à interdire le broyage des pailles au cas par cas. Dans plus de 40 départements, des contrats inter-filières ont par ailleurs été mis en place, garantissant la disponibilité de plus d'un million de tonnes de pailles, à moins de 25 euros la tonne.

Avec Nathalie Kosciusko-Morizet, nous avons également pris un ensemble de mesures pour faciliter la circulation de ces pailles sur l'ensemble du territoire, en créant une cellule logistique destinée à en organiser le transport, en collaboration notamment avec la SNCF et avec le concours du Ministère de la Défense. Nous avons obtenu des sociétés concessionnaires d'autoroute la gratuité des péages cet été pour les transports de pailles. La SNCF a également accepté des mesures exceptionnelles de tarification pour les transports de pailles, à un niveau acceptable pour les agriculteurs.

La solidarité des banques, ainsi que des compagnies et organismes d'assurance, a également été au rendez-vous pour faire face à l'aggravation des difficultés de trésorerie frappant nos éleveurs.

A ma demande, les principaux réseaux bancaires partenaires de l'agriculture ont mis en place des dispositifs d'accompagnement des éleveurs victimes de la sécheresse (prêts de trésorerie à des taux préférentiels, différés de remboursement d'échéances...). En particulier, la première banque du marché agricole français a annoncé une enveloppe de 700 millions d'euros de prêts « court terme » à taux privilégié pour les éleveurs touchés par la sécheresse. De son côté, la Mutualité sociale agricole (MSA) a alloué une enveloppe de 80 millions d'euros pour accorder aux agriculteurs victimes de la sécheresse des échéanciers de paiement de leurs cotisations sociales.

J'ai par ailleurs enclenché le processus d'indemnisation au titre des calamités agricoles en réunissant le 15 juin dernier le Comité national de gestion des risques en agriculture. La procédure des calamités agricoles n'a jamais été lancée aussi tôt pour l'indemnisation des pertes sur les fourrages. Les premiers arrêtés de reconnaissance ont été pris dès le 12 juillet. A la date du 25 août, 65 départements ont été reconnus en état de calamités agricoles, sur la totalité ou sur certaines zones de leur territoire. Les premiers versements d'acomptes sont intervenus dès le 15 septembre pour faire face à l'urgence, conformément à l'objectif fixé par le Président de la République le 9 juin dernier à l'occasion de son déplacement en Charente. Les indemnisations continueront à être versées au fil du traitement des dossiers.

En outre, les modalités d'aménagement des prêts contractés par nos éleveurs dans le cadre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture d'octobre 2009 ont été élaborées avec les représentants du secteur bancaire. Le dispositif est opérationnel depuis le 21 septembre. Les agriculteurs des zones sinistrées par la sécheresse bénéficieront par ailleurs d'un allègement de la taxe sur le foncier non bâti. L'acompte de 75 % de l'indemnité compensatoire d'handicap naturel a été versé de manière anticipée le 15 septembre ; 83 400 exploitations sont concernées pour un montant de 397,9 millions d'euros, soit 4 300 exploitations de plus que l'année dernière.

En plus de ces mesures nationales, le Gouvernement s'est également attaché à mobiliser nos partenaires européens.

J'ai ainsi obtenu l'autorisation de verser de façon anticipée à la mi-octobre 50 % des droits à paiement unique (DPU), 80 % de la prime au maintien de la vache allaitante (PMTVA), 50 % des aides aux ovins et caprins. Ainsi plus de 3,7 milliards d'euros ont été versés le 17 octobre dernier. C'est aussi sur proposition de la France, et avec le soutien de dix Etats membres, que Dacian Ciolos, Commissaire européen chargé de l'agriculture, a mis en place et réuni à plusieurs reprises en juin un groupe de réflexion spécifique à la filière bovine chargé d'élaborer des propositions pour consolider l'avenir de cette filière dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) après 2013. La France y défend des propositions pour une PAC forte, dans la continuité de la position commune avec l'Allemagne adoptée le 14 septembre 2010. Le Commissaire Ciolos s'est engagé lors du Conseil des ministres de l'agriculture du 19 juillet à tenir compte de ces travaux dans le cadre de l'élaboration de sa prochaine proposition législative sur l'avenir de la PAC.

Enfin, à l'occasion de la réunion extraordinaire des Ministres de l'agriculture de l'UE du 8 juin dernier, j'ai demandé à la Commission européenne de suivre avec attention l'évolution des cours et de prendre, en cas de dégradation supplémentaire, des mesures fortes, comme le rehaussement des seuils d'intervention ou le recours au stockage privé.

Au-delà, et face au risque de sécheresses récurrentes, nous devons préparer l'avenir et nous adapter aux contraintes nouvelles que le réchauffement climatique fait peser sur nos agriculteurs. Il nous faut notamment repenser notre modèle de gestion de nos réserves en eau et faire évoluer nos pratiques agricoles afin de les rendre plus économes en eau.

C'est dans cet esprit que le Président de la République a annoncé la mise en place d'un plan de création de retenues d'eau sur 5 ans, pour mieux assurer l'équilibre entre besoins d'irrigation et ressources. La maîtrise d'ouvrage de ces retenues sera confiée aux chambres d'agriculture, dont les compétences seront étendues à cet effet. Afin de sécuriser juridiquement les conditions de mise en place des retenues, les délais de recours seront également réexaminés.

Parallèlement, dans les zones où des tensions fortes existent entre les ressources en eau et leur utilisation pour l'irrigation, les volumes d'eau prélevés devront être réduits en implantant des cultures plus économes en eau. Pour ces zones, le Président de la République a ainsi fixé un objectif de développement de 14 000 hectares de telles cultures d'ici 5 ans.

En tout état de cause, soyez assuré de la détermination du Gouvernement à tout mettre en œuvre pour accompagner au mieux nos agriculteurs jusqu'au terme de cette crise. Aucune mesure de nature à soulager leurs difficultés ne sera *a priori* écartée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno LE MAIRE